

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À LA DEMANDE TARIFAIRE 2014-2015**

MODIFICATIONS AUX *CONDITIONS DE SERVICE D'ÉLECTRICITÉ*

1. Référence : Pièce B-0046, p. 5 à 14.

Préambule :

À la référence, le Distributeur poursuit la gestion de son risque de crédit en proposant des modifications de modalités en ce qui a trait aux clients dont l'abonnement est à usage autre que domestique.

Le Distributeur demande notamment des modifications concernant :

- Le risque de crédit des clients dont la somme facturée excède 500 000 \$ sur une période de 12 mois consécutifs pour un usage autre que domestique;
- L'ajout d'un délai pour fournir les informations financières.

Demande :

1.1 Veuillez indiquer la position de la FCEI sur les demandes du Distributeur identifiées à la référence.